



General Business Systems BV

Hasseltse Beverzakstraat 177

BE 3500 Hasselt

Tel : +32 (0) 11 28 40 01

Web : www.gbs.be

E-mail : info@gbs.be

version 2024.1

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET TARIFS

Le prix en régie

Le prix en régie pour 2024 est de 108 euro à l'heure. Ce prix est valable à partir de 2024 et applicable pour toutes les activités, comme les services techniques, l'analyse, le développement du logiciel, le consulting, le rapportage, les déplacements et l'administration. Les travaux en régie, exécutés chez nous sur place, seront calculés à l'heure. Chaque heure débutée sera facturée intégralement. Ceci est également applicable pour les travaux en déplacement. Quand les activités (travail et déplacement) dépassent 6 heures, une journée complète (8h) sera facturée, puisque le temps restant ne nous permet pas d'entamer un autre travail.

L'indemnité kilométrique

Celle-ci est fixée à 0,99 euro par kilomètre.

L'assistance technique

L'assistance technique par téléphonique et à travers internet sera calculée par des tickets d'assistance.

Il y a 3 sortes de tickets:

Ticket 1: 49 euro. L'assistance par téléphone et/ ou à travers internet durant entre 1 et 15 minutes.

Ticket 2: 59 euro. Voir Ticket 1, mais durant entre 16 et 30 minutes.

Ticket 3: idem prix régie. Voir Ticket 1, mais durant entre 31 et 60 minutes.

Les activités téléphoniques ou par internet qui dépassent 1 heure, seront calculées par le prix en régie.

La licence de communication

Cette licence est un logiciel que nous nous procurons, pour lequel nous payons les mises à jour. Nous entretenons ce logiciel et nous le mettons à disposition sur notre serveur.

La licence nous permet de vous aider par internet et dans le plus bref délai

(transmission/ chargement des données, commande à distance du pc pour résoudre des problèmes, installation des mises à jour, etc). Il est possible d'utiliser quelques fois, cette licence gratuitement, pour des raisons privées. Pour une utilisation professionnelle cependant, il est nécessaire de se procurer la licence, autrement le fournisseur coupera régulièrement les connexions.

Entretien/ assistance programmation sur mesure

L'entretien et l'assistance de quelconques problèmes seront également effectués au prix en régie en vigueur. Si la demande ne peut pas être réglée par les Tickets d'assistance, vous serez prié de transmettre votre demande par courriel à notre adresse électronique info@gbs.be avec une approbation pour l'analyse. L'analyse sera calculée en régie. Après l'analyse nous vous informons par courriel sur le temps nécessaire à effectuer le travail. Nous vous demandons d'affirmer cette offre par une nouvelle approbation sur la même adresse électronique. Pour une assistance rapide et/ou urgente vous pouvez également confirmer votre approbation pour l'analyse et l'exécution.

Extension/ nouveau logiciel pour la programmation sur mesure

Idem que « Entretien »



General Business Systems BV

Hasseltse Beverzakstraat 177

BE 3500 Hasselt

Tel : +32 (0) 11 28 40 01

Web : www.gbs.be

E-mail : info@gbs.be

Logiciel

La programmation sur mesure: notre programmation sur mesure contient l'analyse, confirmée par le client ou communiquée par téléphone, les solutions ou changements souhaités. Le tout se fait sur internet par le système d'assistance tickets.

Les paquets de logiciels existants: nos paquets de logiciels contiennent les possibilités, comme décrites dans notre dépliant ou sur notre site web. Ces logiciels sont régulièrement (dans la plupart des cas quotidiennement) améliorés et élargis. Les clients avec un contrat d'entretien, ont gratuitement accès à ces mises à jour. Toute information concernant l'application de ce contrat, se trouve sur notre site, sous 'Contrat d'entretien'.

En cas de mal fonctionnement, perte de données, imperfections ou insuffisances, nos programmations sur mesure ni nos logiciels ne pourront ont aucun cas être le sujet d'une procédure judiciaire entamée par le client. L'achat d'un logiciel ou programmation sur mesure implique l'approbation du client.

Matériel/ hardware

A part des paquets logiciel, les systèmes d'opération et la programmation sur mesure, nous vous offrons aussi du matériel.

Nos pc (desktop) sont assemblés de matériaux qualitatifs, pas toujours les meilleurs marchés. Puisque nous les assemblons nous-mêmes, nous pouvons vous garantir une assistance rapide en cas de pannes techniques, chez vous sur place. Ainsi vous ne serez pas privé de vos appareils, qui normalement doivent retourner au constructeur pour parfois de longues périodes.

Pour les pc il y a une garantie d'un an sur les pièces et les 3 premières mois aussi sur les travaux en cas de problèmes, sauf si mentionné autrement.

Pour le traitement des problèmes d'appareils de marque sous garantie, vous devez vous-même contacter le fournisseur en question. Il vous aidera de suite, selon ses conditions de garantie. Nous pouvons exécuter ce traitement pour vous, mais dans ce cas-là nous vous facturons des frais de traitement et d'administration.

La sauvegarde

Nous supposons que vous exécutez régulièrement des sauvegardes. Vous êtes entièrement responsable de la protection de vos données. De même si vous avez sauvegardé, mais qu'après les données sont corrompues, inutilisables ou incomplètes. Pour cette raison il est nécessaire de contrôler régulièrement les sauvegardes. Des changements dans la structure de données ou des pannes techniques peuvent vous faire croire que vous avez correctement sauvegardé .

N'oubliez pas qu'avec un crash, on utilise la sauvegarde pour la restaurer entièrement. Si vous attendez trop longtemps avant de sauvegarder, vous devrez vous-même récupérer beaucoup de données.

Vous pouvez faire appel à nos services pour restaurer partiellement des données ou pour essayer de retrouver des données d'un disque dur qui s'est crashé.

Les conditions de paiement

Toutes nos factures sont réglables nettes, sans escompte sous les 10 jours suivant la date de facturation, sauf si mentionné autrement. En cas de litige, seul les tribunaux de Hasselt seront compétents. Aucune plainte ne sera acceptée sauf si communiquée par écrit dans les 8 jours après date de facturation. Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne de plein droit le paiement par le client d'intérêts de 1% sur la facture, à partir de la date d'échéance, et cela sans aucun préavis, rappel de paiement ou lettre de mise en demeure préalable de notre part. En surplus, le montant total de la facture non acquittée intégralement à la date d'échéance sera majorée de plein droit, à titre d'indemnité forfaitaire, de 10% du montant total.

En général

Tous nos prix sont en euros et hors TVA.